



RÈGLEMENT INTÉRIEUR AS ROMILLÉ FOOTBALL

Saison 2026 – 2027

1. Préambule

L'AS Romillé Football est une association sportive et éducative qui repose sur l'engagement de l'ensemble de ses membres.

Dirigeants, éducateurs, joueurs, parents, bénévoles et supporters participent à la vie et à l'image du club.

Chacun, à son niveau, contribue à son bon fonctionnement et au respect de ses valeurs.

L'adhésion au club implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.

2. Les valeurs du club

Le club s'appuie sur trois valeurs fondamentales qui doivent guider le comportement de chacun :



Assiduité :

L'assiduité est une condition essentielle au bon fonctionnement des équipes et à la progression de chacun.

Chaque licencié s'engage à :

- être présent régulièrement aux entraînements et aux matchs ;
- arriver à l'heure aux convocations ;
- prévenir en cas d'absence ou de retard.



Solidarité :

Le football est un sport collectif qui repose sur l'entraide et l'esprit d'équipe.

Chaque membre s'engage à :

- soutenir ses coéquipiers ;
- participer à la vie du club ;
- aider les bénévoles et dirigeants lors des événements ;
- contribuer à maintenir une ambiance positive.



Respect :

Le respect doit s'exprimer envers toutes les personnes et tous les lieux liés au club.

Cela comprend :

- les éducateurs et dirigeants ;
- les arbitres ;
- les adversaires ;
- les partenaires et bénévoles ;
- les installations, vestiaires et matériels.

Aucun comportement irrespectueux, violent ou insultant ne sera toléré.

3. Engagement des licenciés

Joueurs :

Tout joueur licencié s'engage à :

- participer sérieusement aux entraînements ;
- respecter les consignes sportives et éducatives ;
- adopter une attitude exemplaire sur et en dehors du terrain ;
- respecter les décisions de l'encadrement.

Éducateurs et dirigeants :

Les éducateurs et dirigeants s'engagent à :

- être exemplaires dans leur attitude ;
- garantir un cadre éducatif et sécurisé ;
- transmettre les valeurs du club ;
- assurer un dialogue constructif avec les familles.

Parents :

Les parents jouent un rôle important dans la vie du club.

Ils s'engagent à :

- accompagner et encourager leur enfant de manière positive ;
- respecter les choix sportifs de l'encadrement ;
- adopter un comportement respectueux lors des rencontres ;
- participer aux actions du club.

4. Ponctualité et convocations

Les horaires communiqués pour les entraînements, matchs et rendez-vous doivent être strictement respectés.

Les joueurs doivent se présenter :

- à l'heure ;
- avec la tenue adaptée ;
- avec le matériel nécessaire.

En cas d'absence ou de retard, le joueur ou sa famille doit prévenir l'éducateur dès que possible.

5. Vie du club et bénévolat

L'AS Romillé Football fonctionne grâce à l'implication de bénévoles.

Chaque famille ou licencié est invité à participer à la vie du club :

- buvette ;
- événements ;
- tournois ;
- repas et animations ;
- manifestations associatives.

Le club est un projet collectif qui repose sur l'engagement de tous.

6. Respect des installations et du matériel

Les installations mises à disposition doivent être respectées.

Chaque membre s'engage à :

- laisser les vestiaires propres ;
- ranger le matériel après utilisation ;
- respecter les équipements du club et des collectivités.

Toute dégradation volontaire ou négligence pourra entraîner une participation financière aux réparations.

7. Discipline et sanctions

Le non-respect du présent règlement pourra entraîner des mesures disciplinaires adaptées à la situation :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement ;
- suspension temporaire ;
- exclusion du club.

Les décisions sont prises par le bureau, après échange avec les personnes concernées.

L'objectif reste avant tout éducatif et pédagogique.

8. Communication et réseaux sociaux

Chaque membre s'engage à respecter l'image du club sur les réseaux sociaux et tout support de communication.

Sont interdits :

- les propos insultants ;
- les attaques envers les arbitres, éducateurs, dirigeants ou adversaires ;
- la diffusion de contenus portant atteinte à l'image du club ;
- toute publication non conforme aux valeurs du club.

Le respect et la bienveillance doivent s'appliquer également en ligne.

9. Respect des arbitres et fair-play

Les décisions arbitrales doivent être respectées.

Tout comportement antisportif, contestation excessive, insulte ou attitude agressive est contraire aux valeurs du club.

Le fair-play doit toujours primer sur le résultat.

10. Responsabilité des mineurs

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents :

- avant la prise en charge par l'éducateur ;
- après la fin de l'activité.

Les parents doivent s'assurer de la présence effective de l'encadrant avant de laisser leur enfant.

11. Cartons et sanctions sportives

En cas d'amende ou de sanction financière infligée au club à la suite d'un comportement fautif individuel, le bureau pourra étudier la participation du licencié concerné.

12. Licence et adhésion

Chaque licencié doit fournir l'ensemble des documents nécessaires à sa licence FFF et à l'adhésion de l'AS Romillé Football.

Aucune licence ne sera délivrée sans validation des documents par le bureau.

La licence et l'adhésion doivent être finalisées au plus tard à la fin des vacances de la Toussaint. Dans le cas contraire, le licencié ne sera plus accepté aux entraînements ou rencontre. Aucun match ne peut être joué sans licence FFF.

Aucun remboursement n'est possible.